



816, rue Principale, Saint-Herménégilde (Québec), J0B 2W0
Téléphone : (819) 849-4443 / Télécopieur : (819) 849-6924
municipalite@st-hermenegilde.qc.ca

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

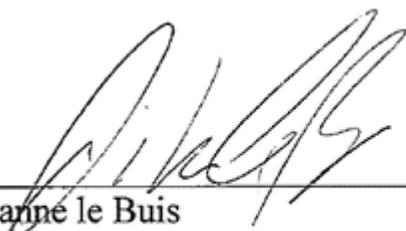
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ, QUE :

Le conseil municipal lors de sa session tenue le 5 juillet 2021, a adopté le règlement suivant:

RÈGLEMENT NO : 311 » RÈGLEMENT RELATIF A L'OBLIGATION D'INSTALLER DES PROTECTIONS CONTRE LES DÉGÂTS D'EAU ET MODIFIANT LE REGLEMENT RELATIF AUX BRANCHEMENTS D'ÉGOUT NUMÉRO 262

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau de la soussignée, au 816, rue Principale à Saint-Herménégilde. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau et en avoir copie moyennant les frais exigibles.

DONNÉ ce 26^{ème} jour du mois de juillet 2021.

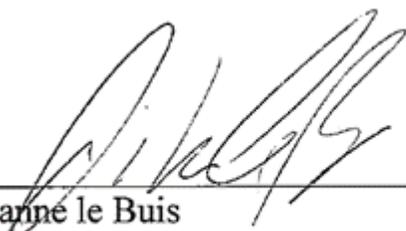


Johanne le Buis
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Johanne Le Buis, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Herménégilde, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut le 26 juillet 2021, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^{ème} jour de juillet 2021.



Johanne le Buis
Directrice générale et Secrétaire-trésorière